

Inscription Wednesday Plus

Toute inscription à un cours est valable pour une durée d'une année scolaire.

L'âge minimum requis pour l'inscription à des cours est de 3 ans révolus.

Pour autant qu'une place soit libre, une leçon d'essai sera possible sur demande.

Les parents peuvent venir observer le déroulement d'un cours en faisant une demande préalable à l'enseignant.

Nombre de places disponibles.

En principe, un cours ouvre à partir d'un minimum de 8 enfants, le nombre maximal d'élèves étant acceptés par classe est de 16 enfants.

Cours maintenu pour moins de 8 enfants : Lorsqu'il n'y a pas 8 élèves inscrits dans le cours, le prix du cours par élève se calcule de la manière suivante: 8X le taux horaire, divisé par le nombre d'élèves dans la classe.

L'Ecole se réserve le droit :

- de ne pas ouvrir les cours qui réuniraient un nombre insuffisant d'inscriptions (moins de 8 élèves);
- de fermer un cours, ce qui entraîne le remboursement intégral de l'écolage restant dû. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt n'est exigible en cas d'annulation ou de fermeture de cours ;
- de prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des cours.

Examens

Les examens « Young Learners English » de Cambridge University seront proposés aux élèves de 8 à 12 ans qui le souhaitent. Le prix de l'examen n'est pas inclus dans l'écolage. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Annulation

Dès réception de votre inscription vous avez 10 jours pour l'annuler (par écrit uniquement).

Paiement

Les montants, une fois payés, ne sont pas remboursables, sauf dans des circonstances exceptionnelles et sur présentation d'un certificat pour une maladie prolongée ou un déménagement en dehors des localités où sont donnés les cours.

Votre versement doit nous parvenir dans le délai indiqué sur la facture. D'autre part, en cas de paiement en retard, CHF 40.- pour frais de rappels seront facturés.

Ni remboursement ni réduction ne sont accordés en cas d'absence ou de maladie ponctuelle.

Les notes de crédit devront être utilisées durant l'année scolaire en cours pour un camp.

Discipline

Tout élève qui perturbe le bon fonctionnement des cours peut être exclu de l'Ecole, avec motivation donnée aux parents, sans prétention de remboursement.

Les locaux loués, les préaux et les parkings mis à la disposition des enfants ainsi que des parents, doivent être respectés comme propriétés privées. En dehors de la leçon, avant et après chaque cours, les parents sont tenus de surveiller leurs enfants.

L'Ecole n'est pas responsable de dégâts matériels causés par un élève.

Chaque élève doit bénéficier d'une assurance Responsabilité Civile et Accident.

En cas d'accident, de vol ou dommages aux biens pouvant survenir dans ses locaux et dans tout espace mis à la disposition de l'institution, l'Ecole ne peut être tenue pour responsable.

Par sa signature sur le bulletin d'inscription ou par la soumission d'inscription online, le parent responsable déclare avoir pris connaissance du présent contrat et s'engage à le respecter.